

LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) POUR UN MAJEUR

- 2 photos d'identité couleur conformes aux normes en vigueur
- Justificatif de domicile de moins d'un an

En cas de nom d'usage :

- Consécutif à un mariage : livret de famille
- Conservé à la suite d'un divorce : jugement de divorce
- Consécutif à un veuvage : livret de famille à jour ou acte de décès du défunt conjoint

En cas de renouvellement :

- Ancienne Carte Nationale d'Identité

En cas de première demande ou de CNI périmée depuis plus de 5 ans :

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ou passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis moins de 5 ans
- ou passeport non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans

En cas de perte ou de vol :

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ou passeport biométrique ou électronique périmé depuis moins de 5 ans
- ou passeport non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans
- Déclaration de perte établie en mairie lors du dépôt du dossier
- ou déclaration de vol délivrée par le commissariat de police nationale ou la gendarmerie
- Timbre fiscal de 25 euros

Justificatifs de domicile recevables : Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, de téléphone mobile, avis d'imposition, quittance d'assurance logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), titre de propriété ou quittance de loyer (délivrée par un professionnel).

Si vous habitez chez un particulier : pièce d'identité de la personne qui vous héberge, attestation d'hébergement signée et justificatif de domicile à son nom.

Présence indispensable de l'intéressé.

Présentation obligatoire des documents originaux.

DURÉE DE VALIDITÉ : 15 ans.

À noter : les CNI produites entre le 01/01/2004 et le 31/01/2013 ont été prorogées de 5 ans par décret n°2013-1188 du 18/12/2013.

LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) POUR UN MINEUR

- 2 photos d'identité couleur conformes aux normes en vigueur
- Livret de famille
- Justificatif d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile de moins d'un an mentionnant le nom des deux parents ou un justificatif pour chaque parent
- En cas de séparation des parents : convention conclue entre les parents ou décision du juge

En cas de renouvellement :

- Ancienne Carte Nationale d'Identité

En cas de première demande ou de CNI périmée depuis plus de 5 ans :

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ou passeport sécurisé (biométrique ou électronique) périmé depuis moins de 5 ans
- ou passeport non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans

En cas de perte ou de vol :

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ou passeport biométrique ou électronique périmé depuis moins de 5 ans
- Déclaration de perte établie en mairie lors du dépôt du dossier
- ou déclaration de vol délivrée par le commissariat de police nationale ou la gendarmerie
- Timbre fiscal de 25 euros

Justificatifs de domicile recevables : Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, de téléphone mobile, avis d'imposition, quittance d'assurance logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), titre de propriété ou quittance de loyer (délivrée par un professionnel).

Si vous habitez chez un particulier : pièce d'identité de la personne qui vous héberge, attestation d'hébergement signée et justificatif de domicile à son nom.

Présence indispensable du mineur accompagné d'un de ses parents ou de son représentant légal.
Présentation obligatoire des documents originaux.

DURÉE DE VALIDITÉ : 10 ans.